



## **Instance de commandement du 19 juin 2014**

**Cette instance était présidée par la Directrice Générale assistée du sous-directeur A, des chefs de bureau A/1 et A/2 et de leurs équipes.**

**Cette quatrième instance de commandement réunissait les représentants des deux organisations syndicales représentatives pour les grades de DSD2 et DSD1.**

**CGC-Douanes était représentée par Olivier Gourdon.**

Seulement 12 nominations ou affectations ont eu lieu lors de cette instance de commandement mais la direction générale a précisé qu'il y aurait une **instance de commandement** complémentaire **en septembre 2014** et une suivante en fin d'année 2014.

### **Les promotions / nominations**

#### **- Comme administrateurs supérieurs**

2 administrateurs supérieurs ont été nommés comme receveurs régionaux à Nice et à Dijon en remplacement de collègues admis à faire valoir leurs droits à retraite et une « permutation » a eu lieu entre les receveurs régionaux de Metz et Strasbourg.

2 promotions ont eu lieu dans les fonctions de directeur à la DOD et à Rennes (promotion à la résidence pour cette dernière) et une promotion sur place dans les fonctions de receveur régional à Marseille.

#### **- Comme administrateurs**

4 DSD1 ont été promus administrateurs des douanes aux fonctions de receveur régional à Mulhouse, de directeur à Ajaccio et à Mulhouse et dans les fonctions d'adjoint au directeur du programme interministériel « Passenger Name Record ». On notera que les nominations dans l'emploi d'administrateur ne s'effectuent donc pas systématiquement sur des premiers postes de receveurs régionaux. On peut également observer que la moyenne d'âge pour accéder à ces fonctions a été, lors de cette instance, plus élevée qu'à l'accoutumée (49 à 55 ans).

1 administratrice a été nommée dans les fonctions de directrice à Paris Ouest.

A une question sur l'avenir de la mission « taxe poids lourd », la Directrice Générale a indiqué que des annonces seront faites la semaine prochaine mais que la mission serait probablement prorogée et qu'il y aurait une nomination à venir sur le poste de chef de la mission TPL. Informations à mettre en rapport avec les annonces



**Tel : 01 53 18 00 72**

**Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)**

**La réactivité au service des cadres**

gouvernementales faites ce dimanche sur la création d'un péage pour poids lourds (sur un nombre restreint de routes) qui remplacerait les portiques écotaxes.

### **CGC-Douanes a fait 2 observations :**

- tous les promus dans l'emploi d'administrateur ont le grade de DSD1 et il n'y a plus, comme par le passé (2013), de DSD2 qui soient nommés dans cet emploi.

Le chef du bureau A/2 a indiqué qu'il y avait eu des taux de promotion très élevés de DSD2 en DSD1 les années passées, ce qui a contribué à abaisser l'âge d'entrée dans le grade de DSD1 (à noter que le taux pro/pro a nettement baissé en 2013 et 2014 (- 7 % par rapport à 2012. Il se situe désormais à 35 %). Par ailleurs, certains DSD2 ont pu jusque là obtenir la promotion dans l'emploi d'administrateur et être régularisés en même temps DSD1, ce qui devrait être rare désormais.

- les sessions d'IP concernées par ces promotions dans l'emploi d'administrateurs couvrent cette fois les années 2000 (2 nominations) mais aussi 1999 (1 nomination) et 2001 (1 nomination). Lors de la précédente instance de commandement (décembre 2013), toutes les nominations concernaient la promotion à la sélection professionnelle d'IP 2000 et il avait été alors relevé que la promotion 1999 avait été très peu concernée par les nominations au grade d'administrateur (Moins de 5 collègues DSD sont passés administrateurs dans cette session). Le représentant de CGC-Douanes a donc demandé si l'administration suivait un certain ordre ou si elle pouvait y déroger, y compris dans les grandes largeurs.

Le sous directeur A a indiqué qu'il n'y avait pas de règle et que l'administration avait le choix. La Directrice Générale a complété ce propos en soulignant que, s'agissant des postes en outre-mer parfois plus difficiles à pourvoir, on pouvait ne pas suivre l'ordre des sessions d'IP et élargir la sélection de futurs administrateurs. Par ailleurs, elle a indiqué que l'administration pouvait retenir des collègues de promotions plus anciennes dont on attendait qu'ils aient fait leurs preuves dans les postes qu'ils occupent.

A noter qu'aucune nomination comme chef de service ou comme chefs de la sous-direction E ou F n'est intervenue mais la direction générale a indiqué que cela devrait être fait « à l'été ».

### **Retour sur les mesures annoncées lundi lors de la réunion quadripartite sur le P.S.D.**

Cette instance a donné lieu à des questions sur l'évolution du projet stratégique suite aux mesures ministérielles annoncées lundi dernier devant les organisations syndicales.

La Directrice Générale a réaffirmé que les mesures 14 et 22 du PSD, qui portent sur l'interrégionalisation de plusieurs services régionaux et la création des cellules interrégionales de programmation et de contrôle (CIPC), étaient gelées. Elle a indiqué que selon elle, ces mesures étaient celles qui cristallisaient le plus de crainte de la part de l'encadrement comme des services concernés.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*La réactivité au service des cadres*

Pour autant, elle a souligné que l'articulation entre les DI et les DR ne resterait pas figée. Il s'agira de rechercher une plus grande efficacité entre les deux, un meilleur pilotage par les DI et de mutualiser les fonctions support des directions. A une question de CGC-Douanes sur ce qu'on entendait par fonctions supports des DR, la direction générale a indiqué qu'il s'agissait essentiellement de la gestion des moyens et des ressources humaines (les Services généraux) mais pas les services du contentieux. Il s'agissait aussi de réfléchir particulièrement aux fonctions support des DR placées au siège des interrégions. Il pourrait d'ailleurs y avoir des directions expérimentatrices.

A une question sur un éventuel projet de fusion des directions tel qu'il avait pu être imaginé avant les réflexions sur le PSD, la directrice générale a indiqué que cette question pouvait se poser dans le cadre de la réforme territoriale à venir et la volonté d'accorder davantage de poids aux régions.

Toutefois, elle a précisé qu'il n'y avait pas de propositions aujourd'hui dans les cartons. Il s'agira de s'adapter aux évolutions territoriales par la désignation d'interlocuteurs au meilleur niveau pour servir d'interface (GIR, ZSP pour les préfectures) de façon à ce que la douane soit clairement identifiée. Il n'est pas utile, pour la douane, de s'aligner sur l'organisation territoriale déconcentrée ou décentralisée.

Des travaux auront lieu avec les organisations syndicales de façon à mettre en musique ce nouveau PSD. Deux réunions sont prévues en juillet sous présidence du SG et de la directrice générale afin de préciser la portée des mesures d'assouplissement de ce PSD et accompagner les mobilités en douane (règles de mobilité, protocole ministériel, volet financier des restructurations). Puis, en septembre, des discussions portant sur l'ensemble des mesures du PSD (sauf celles qui sont gelées) auront lieu avec les organisations syndicales. Elles porteront notamment sur les évolutions métier, l'organisation, le déploiement de systèmes d'information, les centres opérationnels douaniers terrestres (CODT) remplaçant les CLI, la concentration du dédouanement.

A une question de CGC-Douanes sur les éventuelles barrières syndicales pouvant éventuellement encore exister à l'encontre du PSD, la direction générale a souligné que les publications syndicales établies à l'issue des annonces ministérielles étaient empreintes d'un esprit positif et ouvert et qu'elles marquaient la réouverture du dialogue.

## Questions annexes

Suite à une interrogation sur un éventuel blocage des modulations des administrateurs, le bureau A1 a souligné qu'il n'y avait pas de blocage mais un délai normal nécessaire à leur mise en œuvre qui devrait intervenir en juillet. Il a été ajouté que la mesure exceptionnelle mise en place en 2013 n'était pas reconduite. Le volet indemnitaire, en cours de validation auprès du SG, serait régularisé à la rentrée.

**CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations**



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*La réactivité au service des cadres*

## BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT **CGC-Douanes**

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de **CGC-Douanes** à :

**CGC-Douanes** – Immeuble TURGOT – teledoc 909  
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

### Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :  
Date et lieu de naissance : Fonctions :  
Grade : Echelon :  
Coordonnées professionnelles :  
Service : Direction :  
Adresse :  
Tél. : Fax :  
E-mail :  
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :  
Adresse :  
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de **CGC-Douanes**, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

**contacts :**  
tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

*La réactivité au service des cadres*